Conférence des chefs de Départements de l'instruction publique de la Suisse romande et italienne

Autor(en): **Mottaz, Jean**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse**

Band (Jahr): **54/1963 (1963)**

PDF erstellt am: **28.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-115088

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

DEUXIÈME PARTIE

Conférence des chefs de Départements de l'instruction publique de la Suisse romande et italienne

C'est à Lausanne qu'en 1963 le Conseiller d'Etat Pierre Oguey, président de la Conférence des chefs de départements de l'instruction publique de la Suisse romande et italienne, a pu souhaiter la bienvenue à ses participants. Les conseillers d'Etat de tous les cantons romands, y compris Berne à cause du Jura, étaient présents, sauf M. Plinio Ciocchari, qui s'était excusé.

Etudes pédagogiques

Conseil d'administration, en quelque sorte, de l'annuaire *Etudes pédagogiques*, la conférence a pris acte du rapport du rédacteur, M. Jean Mottaz: le retard de l'édition de 1962 est imputable essentiellement au surcroît de travail dans les arts graphiques et chez l'éditeur, qui mettra sa coquetterie à n'être pas pris en défaut une seconde fois. La proportion des articles de fond et des chroniques est devenue plus favorable; M. Jean-Baptiste de Weck, secrétaire général de la commission nationale pour l'UNESCO, rédigera dorénavant la chronique de cette institution et M. Eugène Egger, directeur du Centre fédéral d'information en matière d'enseignement et d'éducation, celle de la Suisse alémanique.

Les comptes présentent aux dépenses Fr. 10 212.20 et aux recettes Fr. 9689.55, laissant un déficit de Fr. 622.65, imputable à des frais de l'année précédente qui n'avaient pas été portés en compte et au tirage augmenté de 2000 à 2200 exemplaires. Très difficile à établir, puisque, si le Département fédéral de l'intérieur a admis le principe d'augmenter la subvention qu'il accorde aux *Etudes Pédagogiques*, il n'a pas fait savoir dans quelle proportion, le budget de 1963 est fondé sur un chiffre de subvention fédérale hypothétique correspondant à la moitié de l'augmentation demandée. Ce budget est équilibré: Fr. 12 184.— aux dépenses, Fr. 12 262.— aux recettes. Il tient compte du renchérissement des tarifs, des

frais de hors-texte qui n'y ont jamais figuré jusqu'alors et d'une légitime augmentation de l'indemnité accordée aux collaborateurs, chroniqueurs et rédacteurs.

Examinant l'opportunité de concevoir des numéros thématiques, la commission de rédaction a convenu qu'une certaine diversité de la matière était dans le caractère même de la publication. De même, il importe que les cantons collaborent tous aussi régulièrement que possible. Le projet de table des matières pour 1963 diffère assez peu du sommaire du présent numéro.

Après que le rapport du rédacteur, les comptes et le budget ont été adoptés à l'unanimité, le président prie ses collègues de ne pas manquer de lui faire, au cours de l'année, des suggestions quant aux articles à publier dans l'Annuaire.

Glossaire des patois romands

La conférence s'étant érigée en commission administrative du Glossaire, sous la présidence de M. Clottu, conseiller d'Etat, le rédacteur en chef, M. Schulé, rappelle que son rapport pour l'année 1962 a récemment paru et se borne à y ajouter quelques compléments: les deux fascicules 39 et 40 sont sortis de presse; la commission philologique souhaiterait que la rédaction pût reprendre certains travaux de synthèse pour faciliter l'accès aux 2400 pages du Glossaire déjà publiées, aussi un nouveau rédacteur est-il nécessaire. En compagnie des autres vocabulaires suisses, le Glossaire participera à l'Exposition de 1964. La commission philologique a perdu son membre jurassien, M. Eugène Péquignot. Un nouveau rédacteur a été nommé pour succéder à M. Berlincourt: M. Pierre Knecht, Dr ès lettres. Les comptes font apparaître, pour 1962, un solde passif de Fr. 17 591.— qui réduit à Fr. 10 345. — le solde actif de l'exercice 1961, alors que le fonds de réserve n'ascende plus qu'à Fr. 95 704.— (Fr. 105 368.— au 31 décembre 1961).

Le budget pour l'année 1963 prévoit un déficit de plus de Fr. 30 000.—, dû essentiellement au fait que les subventions fédérales et cantonales ne sont plus adaptées aux charges du Glossaire: le fonds de réserve sera mis à contribution pour le couvrir, de sorte que le budget peut être adopté tel qu'il est présenté. Sur la proposition de M. Rychner, président de la commission philologique, M. André Rais, directeur des Archives de l'ancien Evêché de Bâle, est nommé membre de cette commission. Puis la question des congés de recherches qu'il faudrait accorder aux rédacteurs est longuement débattue; la commission décide qu'un mois de congé payé sera accordé, par année, aux rédacteurs du Glossaire, pour des recherches dont l'objet devra être précisé. Le maximum du traitement des rédacteurs est porté à Fr. 22 200.—.

M. Schulé informe la commission que les représentants des quatre dictionnaires mènent des études en vue d'obtenir une augmentation des subventions fédérales. M. Rychner pense qu'il faudra s'efforcer de moderniser les méthodes et, si possible, d'augmenter le rythme de la publication en faisant appel, par exemple, au Fonds national de la recherche scientifique.

Objets divers

Sous la présidence de M. Pierre Oguey, la conférence étudie le problème posé par l'institution à Lausanne d'examens d'un « diplôme de langue française » de l'Alliance française, et charge son président d'intervenir auprès du Département politique fédéral pour que cette institution, dont l'activité s'étend en principe sur des pays dont le français n'est pas la langue, renonce à organiser des examens en Suisse romande.

M. Jotterand, secrétaire général du Département de l'instruction publique du canton de Genève, remet aux participants une documentation sur le « Collège du soir », puis la séance est interrompue vers midi, pour permettre aux participants d'aller déjeuner au Lac de Bret.

Coordination scolaire entre les cantons romands

Dès 14 h. 30, la séance reprend pour étudier le problème de la coordination, quant aux questions scolaires, entre les cantons romands. Présidée par M. Monnier, la commission intercantonale instituée l'an dernier par les chefs de départements a établi un premier rapport et des propositions, au nombre de six, qui sont mises en discussion:

1. Fixer le début de l'année scolaire en automne.
2. Fixer l'âge d'entrée à l'école primaire à six ans révolus au 30 juin ou au 31 août.
3. Appliquer un programme commun de grammaire française pour les quatre premières années primaires.
4. Créer une commission intercantonale romande des moyens audio-visuels.
5. Créer une commission intercantonale romande des manuels scolaires.
6. Recommander aux départements l'adoption de conditions spéciales d'admission pour les élèves transférés d'un canton à un autre, afin de faciliter leur intégration scolaire.

Une certaine coordination scolaire entre les cantons romands est nécessaire; elle doit sauvegarder cependant la tradition spirituelle et culturelle dont les institutions scolaires propres à chaque canton sont une des expressions. Le concept «Ecole romande» ne tient pas compte de la réalité géographique, politique et démographique des trois cantons bilingues: Berne, Fribourg et Valais; on ne peut faire abstraction de leurs problèmes propres, lorsqu'il s'agit de coordination entre cantons romands. En outre, l'économie de plusieurs cantons est liée à celle des cantons alémaniques, en particulier Neuchâtel et Fribourg, de sorte que certaines modifications de régime scolaire sont difficilement réalisables si elles ne sont pas adoptées dans le reste du pays.

En dépit de ces réserves importantes, nuancées et fondées sur les réalités historiques, spirituelles, politiques, sociales, économiques, morales et culturelles, dont dépendent les régimes scolaires des cantons, la conférence entre en matière et décide:

1. de recommander aux cantons de fixer le début de l'année scolaire au même moment, de préférence en automne;
2. de recommander aux cantons de fixer à six ans révolus au 31 août l'âge d'entrée à l'école;
3. de désigner une commission intercantonale pour étudier la possibilité d'établir un programme commun de grammaire française pour les quatre premières classes primaires;
4. de créer une commission intercantonale des moyens audio-visuels;
5. d'instituer une commission romande des manuels scolaires, composée des préposés cantonaux aux fournitures scolaires;
6. d'envoyer aux départements cantonaux, et par eux aux écoles, une recommandation mentionnant les mesures qui peuvent faciliter l'intégration des élèves en provenance d'autres cantons;
7. de remettre à la presse un communiqué dont le projet sera soumis aux conseillers d'Etat.

C'est à 17 h. 30 que, la discussion sur cet important objet épuisée, le président peut lever la séance et les membres de la conférence regagner leur véhicule, puis leur domicile, après que M. Gross, conseiller d'Etat du Valais, a remercié M. Oguey et de sa présidence, et de son hospitalité.

J. Mz